

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 février 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le vingt-sept février à vingt heures,  
Le Conseil Municipal de la commune de PRÉE-d'ANJOU,  
Convoqué conformément aux articles L. 2121-10 et L 2122-8 du Code Général des Collectivités  
Territoriales,  
S'est réuni en session ordinaire, à la mairie déléguée d'AMPOIGNÉ,  
Sous la présidence de Mr Serge GUILAUMÉ, maire.

Etaient présents :

1. Mr Serge GUILAUMÉ, 2. Mr Dominique JAILLIER, 3. Mme Magali LOINARD, 4. Mme Isabelle DRAPEAU, 5. Mr Bertrand TOUEILLE, 6. Mme Marie-Thérèse MICHEL, 7. Mme Anne-Pascale LECLERC,	8. Mr Patrice CHRÉTIEN, arrivé à 20 h 22 – point 1, 9. Mr Gaël PINEAU, 10. Mme Chrystelle MÉTÉREAU, 11. Mr Sébastien MAHIER, 12. Mme Aurélie BROSSIER, 13. Mr Xavier THUAULT.
--	--

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Mme Marina GAUDRÉ, Mr Michaël OTT, Mme Aurélie PINSON, Mr Benoit HAMON,  
Mme Amandine DAVOINE DAUDIN.

Date de convocation : **20 février 2025**

Nombre de membres en exercice : 18

Quorum de l'assemblée : 10

Nombre de membres présents : 13

Votants : 13

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut valablement délibérer.

Secrétaire de séance : Mme Aurélie BROSSIER

Ordre du jour :

- Comptes de gestion de l'exercice 2024 – commune de Prée-d'Anjou – lotissement « le Fresne » et lotissement « la Charmille 4 ».
- Comptes administratifs 2024 – commune de Prée-d'Anjou – lotissement « le Fresne » et lotissement « la Charmille 4 ».
- Affectation des résultats de l'exercice 2024 au budget principal de Prée-d'Anjou de l'exercice 2025.
- Demande de prêt de 50 000 € auprès de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe pour le projet de restructuration de la salle des fêtes en un espace socio-culturel multi-usages à Laigné, commune déléguée de Prée-d'Anjou.
- Annulation du seuil de mise en recouvrement des produits locaux.
- Achats de mobiliers et matériels pour l'accueil de loisirs et demandes de subventions auprès des prestataires de la CAF et MSA.
- Subventions aux associations – année 2025.
- Opération « Argent de Poche ».
- Repas des aînés samedi 29 mars 2025.
- Tarifs stage et repas semaine théâtre.
- Marché relatif aux prestations de vérification et de maintenance des moyens de lutte contre l'incendie – adhésion à un groupement de commandes porté par la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier.
- Convention de partenariat entre la commune de Prée-d'Anjou et la commune de Quelaines – Utilisation de la salle de sports de Laigné.
- Soutien aux Centre Hospitalier du Sud-Mayenne et du Haut-Anjou.
- Demande de subvention Région Pays de la Loire investissement communal.

Questions diverses :

- Compte-rendu des commissions

### N° 25-02-006 COMPTES DE GESTION DE L'EXERCICE 2024 – COMMUNE DE PRÉE-d'ANJOU – LOTISSEMENT « LE FRESNE » ET LOTISSEMENT « LA CHARMILLE 4 ».

Le Conseil Municipal,

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes

de tiers, ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer :

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2024 ;

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2023, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

Considérant que les opérations sont régulières

1° Statuant sur l'ensemble des opérations du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024,

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2024, en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives : déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2024, par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCLARE** conforme les comptes de gestion 2024 :

- Du budget principal de Prée-d'Anjou,
- Des budgets lotissements « Le Fresne » et « la Charmille 4 »
- Dressés par le Receveur, visés et certifiés par l'ordonnateur.

**N° 25-02-007 COMPTES ADMINISTRATIFS 2024 – COMMUNE DE PRÉE-d'ANJOU –**  
**LOTTISSEMENT « LE FRESNE » ET LOTISSEMENT « LA CHARMILLE 4 ».**

Monsieur Dominique JAILLIER, 1<sup>er</sup> adjoint, présente au conseil municipal les comptes administratifs de l'exercice 2024 de la commune, lequel peut se résumer ainsi :

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 COMMUNE DE PRÉE-d'ANJOU**

**Section d'investissement :**

Recettes de l'exercice 2024	=	326 718.71 euros
Dépenses de l'exercice 2024	=	412 924.37 euros
<b>Résultat de l'exercice au 31/12/2024</b>		<b>- 86 205.66 euros</b>
001-Résultat reporté au 31/12/2023	=	479 980.45 euros
<b>Résultat de clôture au 31/12/2024 (article 001)</b>	=	<b>393 774.79 euros</b>
Restes à réaliser recettes au 31/12/2024	=	500.00 euros
Restes à réaliser dépenses au 31/12/2024	=	150 608.57 euros
<b>Solde restes à réaliser</b>		<b>- 150 108.57 euros</b>
<b>Résultat Net en investissement au 31/12/2024</b>	=	<b><u>243 666.22 euros</u></b>

**Section de fonctionnement :**

Recettes de l'exercice 2024	=	1 236 109.40 euros
Dépenses de l'exercice 2024	=	1 038 199.78 euros
<b>Résultat de l'exercice au 31/12/2024</b>	=	<b>197 909.62 euros</b>
002-Résultat reporté au 31/12/2023	=	0.00 euros
<b>Résultat net en fonctionnement au 31/12/2024</b>	=	<b>197 909.62 euros</b>

**Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, délibère et à l'unanimité :**

**ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2024 du budget principal, dressé par Mr Dominique JAILLIER, 1<sup>er</sup> adjoint.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 LOTISSEMENT LE FRESNE.**

Monsieur Dominique JAILLIER, 1<sup>er</sup> adjoint, présente au conseil municipal les comptes administratifs de l'exercice 2024, du lotissement Le Fresne lequel peut se résumer ainsi :

**Section d'investissement :**

Recettes de l'exercice 2024	=	156 329.19 euros
Dépenses de l'exercice 2024	=	256 617.67 euros
<b>Résultat de l'exercice au 31/12/2024</b>	=	<b>- 100 288.48 euros</b>
001-Résultat reporté au 31/12/2023	=	- 30 405.45 euros
<b>Résultat de clôture au 31/12/2024 (article 001)</b>	=	<b>- 130 693.93 euros</b>

**Section de fonctionnement :**

Recettes de l'exercice 2024	=	157 217.67 euros
Dépenses de l'exercice 2024	=	157 529.19 euros
<b>Résultat de l'exercice au 31/12/2024</b>	=	<b>- 311.52 euros</b>
002-Résultat reporté au 31/12/2023	=	- 121 101.63 euros
<b>Résultat net en fonctionnement au 31/12/2024</b>	=	<b>- 121 413.15 euros</b>

**Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, délibère et à l'unanimité :**

**ADOPTE** le compte administratif de l'exercice 2024 du budget lotissement Le Fresne, dressé par Mr Dominique JAILLIER, 1<sup>er</sup> adjoint.

**COMPTE ADMINISTRATIF 2024 LOTISSEMENT LA CHARMILLE 4.**

Monsieur Dominique JAILLIER, 1<sup>er</sup> adjoint, présente au conseil municipal les comptes administratifs de l'exercice 2024, du lotissement La Charmille 4 lequel peut se résumer ainsi :

**Section d'investissement :**

Recettes de l'exercice 2024	=	147 193.03 euros
Dépenses de l'exercice 2024	=	221 681.42 euros
<b>Résultat de l'exercice au 31/12/2024</b>	=	<b>- 74 488.39 euros</b>
001-Résultat reporté au 31/12/2023	=	- 17 193.03 euros
<b>Résultat de clôture au 31/12/2024 (article 001)</b>	=	<b>- 91 681.42 euros</b>

**Section de fonctionnement :**

Recettes de l'exercice 2024	=	154 049.67 euros
Dépenses de l'exercice 2024	=	148 753.03 euros
<b>Résultat de l'exercice au 31/12/2024</b>	=	<b>5 296.64 euros</b>
002-Résultat reporté au 31/12/2023	=	21 531.88 euros
<b>Résultat net en fonctionnement au 31/12/2024</b>	=	<b>26 828.52 euros</b>

**Le Conseil Municipal, invité à se prononcer, délibère et à l'unanimité :**

**ADOpte** le compte administratif de l'exercice 2024 du budget lotissement La Charmille 4, dressé par Mr Dominique JAILLIER, 1<sup>er</sup> adjoint.

**N° 24-02-008 AFFECTATION DES RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2024 AU BUDGET PRINCIPAL DE PRÉE-d'ANJOU DE L'EXERCICE 2025.**

Considérant que le compte administratif 2024 voté par l'assemblée fait apparaître :

- un excédent cumulé d'exploitation de **197 909.62 €**
- un besoin de financement de la section d'investissement de €

Le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit

\* 1) Détermination du résultat d'exploitation 2024 à affecter :

- Excédent antérieur reporté (C/110 Report à nouveau créditeur) : néant
- Déficit antérieur reporté (C/119 Report à nouveau débiteur) : néant
- Résultat de l'exercice 2024 197 909.62 euros
- Résultat d'exploitation 2023 à affecter : + 197 909.62 euros

\* 2) Affectation du résultat d'exploitation :

Le résultat d'exploitation de l'année 2024 obtenu ci-dessus est affecté de la manière suivante :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement arrêtée au 31/12/2024 (C/1068 Excédents de fonctionnement capitalisés) : 197 909.62 euros.

**N° 25-02-009 DEMANDE DE PRÊT DE 50 000 € AUPRÈS DE LA MSA MAYENNE-ORNE-SARTHE POUR LE PROJET DE RESTRUCTURATION DE LA SALLE DES FÊTES EN UN ESPACE SOCIO-CULTUREL MULTI-USAGES A LAIGNÉ, COMMUNE DÉLÉGUÉE DE PRÉE-d'ANJOU.**

Monsieur le Maire rappelle que la M.S.A Mayenne-Orne-Sarthe, peut nous accorder un prêt pour le projet de la restructuration de la salle des fêtes en un espace socio-culturel multi-usages.

Il est proposé de solliciter la M.S.A Mayenne-Orne-Sarthe, de nous octroyer un prêt de **50 000 €**, remboursable sur **10 ans**, au taux d'intérêt de **2.5 %**,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**AUTORISE** M. le Maire ou ses adjoints à solliciter la M.S.A. pour une demande de prêt d'un montant de 50 000 €, en vue du financement de la restructuration de la salle des fêtes de Laigné en un espace socio-culturel multi-usages.

**N° 25-02-010 ANNULATION DU SEUIL DE MISE EN RECOUVREMENT DES PRODUITS LOCAUX.**

Mr le maire rappelle qu'il est appliqué, à la demande de la trésorerie, depuis plusieurs années, pour la facturation cantine et garderie, les factures inférieures à 15 € ne sont pas transmises aux familles et le montant est reporté sur les prochaines factures. Or, ce fonctionnement alourdit le traitement de la facturation car il faut noter les présences non facturées pour les reporter sur les mois suivants et parfois, les familles déménagent ou les enfants fréquentent peu les services, donc il n'y a pas de facturation possible.

Vu la mise en place du prélèvement automatique cela permet de faciliter le recouvrement des créances.

Il est proposé d'annuler le seuil de mise en recouvrement des produits locaux et de facturer même les montants inférieurs à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de facturer toutes créances, même celles inférieures à 15 €, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025.

**N° 25-02-011 ACHAT DE MOBILIERS ET MATÉRIELS POUR L'ACCUEIL DE LOISIRS ET DEMANDES DE SUBVENTIONS AUPRÈS DES PRESTATAIRES DE LA CAF ET MSA.**

Les élus accompagnés des agents du service péri et extra-scolaire se sont consultés afin d'optimiser les besoins matériels, pour le confort des usagers (enfants, parents, personnels).

La commission finances estime le besoin en matériel de l'accueil de loisirs sans hébergement à 3 901.47 € HT,

Ce projet a été étudié afin de répondre au bon fonctionnement des services et en tenant compte d'un taux de fréquentation élevé des structures périscolaires existantes (école, accueil de loisirs des mercredis, des petites et grandes vacances scolaires, ...).

DÉPENSES H.T		RECETTES	
- Acquisition de matériel pédagogique et de motricité ;	3 901.47 €	CAF de la Mayenne 30 %	1 170.47 €
- Acquisition de mobilier (meubles de rangement, bureau, etc)			
- Achat de tee-shirts floqués			
		Autofinancement	2 731.08 €
<b>TOTAL</b>	<b>3 901.47 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>3 901.47 €</b>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** le plan de financement tel qu'énoncé ci-dessus,

**SOLLICITE** une subvention auprès de la CAF de la Mayenne,

**SOLLICITE** une subvention auprès de la MSA Mayenne-Orne-Sarthe,

**AUTORISE** M. le Maire ou ses adjoints à signer toutes les pièces afférentes à cette demande.

**N° 25-02-012 SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNÉE 2025.**

Vu la préparation du budget primitif 2025,

Vu les différentes demandes de subventions des associations,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**VOTE** les subventions comme suit :

SUBVENTIONS IMPREVUES (réserve)	<b>1 000,00 €</b>
Loisirs pour tous Ampoigné	100.00 €
Gymnastique Volontaire d'Ampoigné	500.00 €
Comité des fêtes d'Ampoigné	250.00 €
ADMR - (Chemazé - Ménil - Ampoigné) Bierné-Ch.-Gontier	618.00 €
ADMR - (Laigné-La Roche Neuville) Bierné-Ch.Gontier	1 058.00 €
ALL Football Laigné - Loigné	850.00 €
AGL Gymnastique Laigné	250.00 €
AGL Musique et Danse Laigné	500.00 €
Olympique Club pétanque Laigné	250.00 €
Amicale des Anciens Combattants et autres conflits Laigné	100.00 €
Groupement de défense contre les nuisibles (Laigné)	200.00 €
Sud Mayenne Précarité	266.80 €

Secours catholique	360.00 €
<b>TOTAL</b>	<b>6 302.80 €</b>

**RAPPEL** aux associations de la commune que les subventions accordées ci-dessus, s'ajoutent au prêt gratuit des salles communales, qui est à considérer aussi comme une subvention.

**N° 25-02-013 OPÉRATION « ARGENT DE POCHE ».**

Mr le maire fait part que depuis quelques années, la commune réalise l'opération « Argent de Poche » auprès de ses jeunes.

Aujourd'hui, il est demandé de délibérer et de procéder à la déclaration en ligne sur le portail « France Connect » des projets à venir.

Il est rappelé que ce dispositif donne la possibilité, pour les adolescents, d'effectuer différents travaux, de participer à l'amélioration de leur cadre de vie, pendant leurs vacances scolaires et de recevoir en contrepartie une rémunération dans la limite de 15 € par jeune et par jour.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCIDE** la mise en place du dispositif « Argent de poche » ;

**INDEMNISE** le temps passé par les jeunes au tarif de 5 €/heure ;

**SOLLICITE** l'URSSAF à l'exonération des charges sociales ;

**SOUSCRIT** une assurance responsabilité civile afin de couvrir les jeunes ;

**ADRESSE** un courrier à la DDCSPP pour solliciter l'agrément ;

**AUTORISE** Mr le maire, où ses adjoints, à signer les documents.

**N° 25-02-014 REPAS DES AÎNÉS SAMEDI 29 MARS 2025.**

Mr le maire rappelle que l'organisation du traditionnel repas des aînés relève aujourd'hui de la compétence de la Commune. Les dépenses et recettes s'y rattachant seront à imputer sur le budget de la Commune.

Celui-ci aura lieu le samedi 29 mars 2025 à la salle des Loisirs d'Ampoigné, repas préparé par le Restaurant La Halle aux Grains de Prée-d'Anjou,

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DÉCIDE** de demander une participation de 15.00 € par personne.

**TARIFS STAGE ET REPAS SEMAINE THÉÂTRE.**

Reporté au prochain conseil municipal.

**N° 25-02-015 MARCHÉ RELATIF AUX PRESTATIONS DE VÉRIFICATION ET DE MAINTENANCE DES MOYENS DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE – ADHÉSION A UN GROUPEMENT DE COMMANDES PORTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CHATEAU-GONTIER.**

Mr le maire rappelle que la commune adhère au groupement de commandes au contrat de maintenance des moyens de lutte contre l'incendie et que celui-ci prend fin le 30 juin prochain.

Il est proposé une nouvelle consultation pour désigner un nouveau prestataire.

La communauté de Communes du Pays de Château-Gontier sur Mayenne est coordonnatrice du groupement de commandes. Les marchés sont exécutés par chaque membre du groupement (suivi, paiement des prestations...).

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**ADHÈRE** au groupement de commandes de la Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier, relatif aux prestations de vérification et de maintenance des moyens de lutte contre l'incendie, considérant que la Communauté de Communes sera identifiée comme le coordonnateur dudit groupement ;

**AUTORISE** Mr le Maire, ou son représentant, à signer la convention de groupement ;

**AUTORISE** le Président de la Communauté de Communes, ou son représentant, à signer le marché et tout document se rapportant à ce dossier.

**N° 25-02-016 CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LA COMMUNE DE PRÉE-d'ANJOU ET LA COMMUNE DE QUELAINES – UTILISATION DE LA SALLE DE SPORTS DE LAIGNÉ.**

Mr Dominique JAILLIER fait part d'un échange avec Mr GAUTEUR Franck, adjoint aux sports de la commune de Quelaines Saint-Gault, qui recherche des solutions de repli, auprès des communes voisines, pour leurs associations (basket, tennis et futsal), principales utilisatrices de leur salle des sports, actuellement en travaux de rénovation jusqu'à la fin de l'année 2025.

Mr GAUTEUR sollicite la commune pour savoir si des créneaux seraient disponibles à notre salle des sports.

Il est proposé un projet de convention présenté en *annexe*.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPROUVE** la convention de mise à disposition exceptionnelle de la salle des sports, qui sera proposer à la commune de Quelaines Saint-Gault,

**DONNE** pouvoir à Mr Serge GUILAUMÉ, maire ou ses adjoints, de signer ladite convention.

**N° 25-02-017 SOUTIEN AUX CENTRE HOSPITALIER DU SUD-MAYENNE ET DU HAUT-ANJOU.**

Implantée depuis 1206 à Château-Gontier, l'offre hospitalière est au cœur de l'histoire de notre territoire. Depuis plus de 30 ans, tous les acteurs de la communauté hospitalière s'emploient à garantir une offre de soins à chaque habitant du Sud-Mayenne et du Haut Anjou. Médecins de ville et hospitaliers, personnels soignants, élus locaux, acteurs économiques, nous sommes collectivement attachés et mobilisés pour améliorer et moderniser cet établissement essentiel à notre vitalité et à notre attractivité.

Innovants, nous avons toujours su nous adapter pour garantir aux habitants du Haut-Anjou une réponse médicale de qualité. De la fusion des hôpitaux de Segré et de Château-Gontier en 1993, en passant par le rachat de la Clinique de l'Espérance en 1997 et jusqu'à l'ouverture du centre dentaire en 2024, nous n'avons pas attendu les recommandations de l'ARS. Nous avons œuvré pour améliorer l'accès aux soins et apporter des réponses de proximité aux attentes des patients en matière de santé et de sécurité.

Ensemble, nous agissons pour bâtir un maillage médical qui s'appuie sur le Centre Hospitalier du Haut-Anjou et l'ensemble des acteurs de la médecine de ville pour tous les habitants de notre territoire. Cette force collective, conjuguée à l'agilité des équipes de soins, ainsi qu'à la volonté permanente d'innovation et de coopération entre les institutions, nous a permis de surmonter toutes les difficultés. Lors de la pandémie du COVID, sous l'impulsion du directeur du Centre hospitalier du Haut Anjou, Éric-Alban Giroux, nous avons pu coordonner et ouvrir le 1er centre mayennais de vaccination sans beaucoup d'encouragement des services de l'ARS.

Depuis plusieurs mois, les services des urgences de la Mayenne sont en très grande difficulté. Ceux de Laval sont régulièrement fermés et les services de la Ville de Mayenne sont peu à peu démantelés. Durant toute cette période, notre hôpital du Haut Anjou a résisté grâce à ses équipes et à sa direction. Alors même que le département aurait pu ne plus avoir d'urgences, les soignants de Château-Gontier ont œuvré 7 jours sur 7, 24h sur 24 pour garantir un accès aux soins d'urgence.

La décision du directeur de l'ARS de sanctionner notre hôpital et sa direction est incompréhensible et injuste. Cette sentence technocratique vient mettre durablement en péril les services de soins du Sud Mayenne et du Haut-Anjou. Les logiques de coopération, administrativement imposées dans le cadre du Groupement Hospitalier de Territoire du département de la Mayenne, exigent d'abord respect et écoute active. Dès l'origine, nous avons prévenu que les nombreuses fragilités du Centre Hospitalier de Laval pouvaient constituer un risque majeur pour les deux centres de proximité de Mayenne et de Château-Gontier. On ne peut pas parler d'Hôpital Support du Groupement Hospitalier Mayennais avec autant de lacunes.

Le mépris posé par l'ARS au Sud Mayenne, au Haut-Anjou, comme au Nord Mayenne, est inacceptable. Nous sommes convaincus que le dialogue est de nature à construire de nouvelles solutions pour préserver notre maillage hospitalier, des offres d'urgences partout et pour tous.

Nous ne pouvons laisser cette situation perdurer. Face à l'obstination des autorités sanitaires, nous devons toutes et tous nous mobiliser pour sortir de cette crise, être au côté de nos soignants et porter une coopération réinventée et respectueuse de notre territoire. Face à une décision arbitraire, incompréhensible et injuste, il est urgent de rétablir un climat de confiance.

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**APPORTE** le soutien de la commune de PRÉE-d'ANJOU aux soignants et au directeur du Centre Hospitalier du Haut-Anjou,

**DEMANDE** aux services déconcentrés de l'État, et notamment à ceux de l'Agence Régionale de Santé, de revenir sur leur décision de non-reconduction d'Éric-Alban Giroux comme directeur du Centre Hospitalier du Haut-Anjou,

**DEMANDE** aux services déconcentrés de l'État de prendre en considération les avis des acteurs locaux de la santé, les médecins, les soignants, les acteurs économiques et les élus locaux.

**N° 25-02-018 DEMANDE DE SUBVENTION RÉGION PAYS DE LA LOIRE INVESTISSEMENT COMMUNAL.**

Mr le maire rappelle que le conseil municipal projette la restructuration de la salle des fêtes comprenant la rénovation de la salle, scène, loges et annexes existantes et une extension à la création de salles multi-usages, de stockages, cuisine et annexes.

Le projet devra répondre aux exigences suivantes :

- À minima à la réglementation RE2020, ou si cette dernière n'est pas applicable à la date du permis de construire, répondre au niveau E3C1 (Label E+C-).
- Atteindre un niveau de performance d'étanchéité à l'air de l'enveloppe :  $Q4Pa < 0.8 \text{ m}^3/\text{h.m}^2$ . Afin d'assurer la continuité de l'étanchéité à l'air, le maître d'œuvre établira un cahier de détails reprenant les points singuliers et les liaisons de parois.
- Assurer un confort d'été optimum sans recours à la climatisation : inertie ou déphasage du bâtiment, protection solaire...
- Mettre en œuvre les moyens nécessaires pour obtenir un niveau acoustique adapté.
- Proposer un système de chauffage adéquat et réactif permettant une régulation précise.
- Le système de chauffage devra être raccordé à la chaudière bois granulé existante.
- Proposer un système d'éclairage efficace et économe en énergie.
- Proposer un système de ventilation permettant d'assurer une qualité de l'air performante sans impacter l'acoustique de la salle.
- Etudier la faisabilité d'installer des panneaux photovoltaïques.

Son étude se fera en concertation avec une commission composée d'élus et le conseiller en Energie Partagée du Gal Sud Mayenne.

Par délibération N° 24-09-046 du 26 septembre 2024, il a été décidé d'attribuer le marché de maîtrise d'œuvre à l'architecte IE ARCHITECTURE de Laval (53) pour un montant de 105 830.00 € HT.

Les différentes missions ont été attribuées pour un montant total de 17 356.00 € HT.

Le projet de construction est estimé à environ 914 100.00 € HT, points énumérés ci-dessous, des subventions prévisionnelles :

<b>Origine du financement</b>	<b>Nature</b>	<b>Montant HT</b>
<b>Etat</b>	<i>Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux - D.E.T.R 2025 – Opération 2D – Réhabilitation des bâtiments communaux (Plafonnée à 600 000 € HT de travaux)</i>	<u>240 000.00 €</u> 30 % + 10 % CRTE
	<i>Dotation de Soutien à l'Investissement Local – DSIL</i>	<u>170 000.00 €</u>

<u>Etat</u>	<u>Fonds Vert – La rénovation énergétique des bâtiments publics</u>	<u>205 000.00 €</u>
<u>Conseil Régional</u>	<u>Fonds Pays de la Loire - investissement communal</u>	<u>50 000.00 €</u>
<u>Conseil Départemental</u>	<u>Contrats de territoire – Dotation communale 2023-2025, vert et bas carbone</u>	<u>26 658.00 €</u>
<u>Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier</u>	<u>FCATR 5 – Projets structurants</u>	<u>13 800.00 €</u>
<u>Communauté de Communes du Pays de Château-Gontier</u>	<u>FCATR 6 – Projets structurants et prioritaire</u>	<u>13 800.00 €</u>
<u>Collectivités Locales</u>	<u>Commune / Emprunt</u>	<u>318 028.00 €</u>
<u>Dépenses publiques totales estimées</u>		<u>1 037 286.00 €</u>

**Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,**

**DONNE** son accord pour la réalisation du projet de la restructuration de la salle des fêtes en un espace socio-culturel multi-usages d'un montant prévisionnel de **1 037 286.00 € HT**.

**SOLLICITE** auprès du **Conseil régional des Pays de La Loire** une subvention de 5 % du montant des travaux HT, soit une subvention d'un montant de **50 000.00 €**.

**S'ENGAGE** à prendre en charge la part qui lui incombe, soit un minimum de 20 % du montant HT.

**INSCRIT** le montant de ces dépenses au budget de la commune.

**AUTORISE** M. le Maire ou ses adjoints à signer toutes les pièces afférentes à cette demande.

### Compte-rendu des commissions :

#### Commission vie sociale et associative :

L'heure civique : Réunion de lancement le 31 mars à 19 h à la salle des fêtes de Laigné, en présence des associations, de Mr Atanase PERIFAN, créateur de l'association et Mme Maryline JAMOT, cheffe de projet territoire. Les associations, écoles et bénévoles sont conviés à cette échange.

Tour de France : Différentes réunions ont eu lieu, avec la gendarmerie, les pompiers et la préfecture à l'organisation du passage du Tour de France le samedi 12 juillet 2025. La commission animation est porteuse du projet sur la commune en partenariat avec les associations.

#### Commission travaux :

Restructuration de la salle des fêtes : Une présentation de la salle des fêtes a été présenté aux associations des communes, en présence de Mr Vincent HEMERY, architecte. Une maquette est visible dans le hall de la mairie.

Logement Mayenne Habitat : La construction des 3 pavillons sur la commune d'Ampoigné a débuté.

Travaux RD 22- traversée du bourg de Laigné : Les travaux sur le réseau de gaz se terminent. Il est rappelé qu'Enedis profite des travaux pour renouveler son réseau. La commune effectuera en fin d'année 2025, début 2026, l'effacement des réseaux fibre et électrique.

#### Commission voirie :

Travaux voirie 2025 : La commission se réunit pour faire le tour des voies communales.

**SCOT du Pays de Château-Gontier** : La commune doit contribuer au diagnostic foncier en vue des travaux du Programme Local de l'Habitat et doit mettre à jour les espaces vides ou densifiables.

**Pêche plan d'eau** : Il est décidé l'ouverture de pêche le lundi 14 avril 2025 au lever du soleil. Les cartes seront mises en vente auprès du bar restaurant « la Halle aux Grains ».

Prochaines réunions du conseil municipal le jeudi 3 avril 2025 à 20 h.

Rien ne restant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h 00 mn.

Prée-d'Anjou, le 4 mars 2025

La secrétaire de séance,  
*Mme Aurélie BROSSIER*



Le maire,  
*Mr Serge GUILAUMÉ*

